



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Article L6511-2 § 1^{er} du Code précité [Extrait] :

"Les réunions du conseil communal [...] se tiennent physiquement tant en situation ordinaire qu'en situation extraordinaire.

Par dérogation à l'alinéa 1er, en situation extraordinaire, les réunions peuvent se tenir à distance. [...]"

Par Arrêté royal du 27 janvier 2022 portant la déclaration du maintien de la situation d'urgence épidémique concernant la pandémie de coronavirus COVID-19, publié au Moniteur belge du 27 janvier 2022 - 3^e édition, - en son article 1^{er} - "le maintien de la situation d'urgence épidémique concernant la pandémie de coronavirus COVID-19 est déclaré jusqu'au 27 avril 2022 inclus".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu par visioconférence (justifiée eu égard au contexte de la pandémie perdurante de covid-19) le **mercredi 16 février 2022** à 20 h 00'.

⇒ Avis aux mandataires : prière d'utiliser le lien électronique qui sera communiqué en temps utile via votre adresse prénom.nom@braine-le-chateau.be pour participer ;

⇒ Avis au public : pour assister à la séance diffusée en temps réel, prière de vous connecter via le site web de la commune (<https://www.braine-le-chateau.be/>) au moyen du lien suivant : <https://youtube.com/channel/UCGwNBhk2XnYW2p5YYh5c2lg>.

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Braine-le-Château, le 7 février 2022.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

SÉANCE PUBLIQUE

1. **Communications** (décisions de l'autorité de tutelle compétente relatives à différents actes du Conseil communal).
2. Vérification de l'encaisse du Directeur financier de la commune (situation arrêtée au 31 décembre 2021) : communication.
3. Règlement communal complémentaire au *Règlement général de police de la circulation routière*. Modifications et inscription de nouvelles mesures : décision [sous réserve de la réception de l'avis préalable du Service public de Wallonie].
4. Impositions communales. Taxe communale indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés pour l'exercice d'imposition 2017. Réclamation de MEDIAPUB S.A.: autorisation d'ester en justice (appel devant la Cour d'Appel de Bruxelles d'un jugement prononcé par le Tribunal de première Instance du Brabant wallon).

t.s.v.p. !

5. Marchés publics. Conventions conclues avec la Région wallonne afin de bénéficier des marchés qu'elle passe pour ses propres besoins. Résiliation notifiée par la Wallonie ; prise d'acte. Nouvelle convention et nouvelles règles de fonctionnement de la centrale d'achat (à la suite de la jurisprudence européenne relative aux accords-cadres) : approbation.
6. Marchés publics. Centrale d'achat (par accords-cadres) de la Wallonie (*Service public de Wallonie et AViQ*) pour équipements de première intervention (tels que masques FFP2,...). Adhésion : décision.
7. Amélioration des performances énergétiques des bâtiments - Centrale d'achat *RenoWatt* – Modification de la sélection des bâtiments retenus pour le programme pluriannuel (2022 – 2023) d'investissements : décision [*sous réserve*].
8. Politique locale "énergie-climat" (POLLEC). Accompagnement de la conception et de l'exécution des travaux d'aménagement d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse pour plusieurs bâtiments communaux de la rue de la Libération : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services.
9. Politique locale "énergie-climat" (POLLEC). Préfinancement de l'audit de logements privés sur le territoire de la commune. Sélection d'un auditeur agréé : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services.
10. Politique locale "énergie-climat" (POLLEC). Préfinancement de l'audit de logements privés sur le territoire de la commune. Limite budgétaire : décision. Règlement communal relatif au bénéfice d'un audit de logement privé sur le territoire de la commune : adoption.
11. Prestations en équipe(s) du personnel ouvrier de la commune dans le contexte de travaux immobiliers. Dispense de versement d'une partie du précompte professionnel par application d'une mesure fédérale (article 275/5 §§ 5 et 6 du *Code d'impôts sur les revenus 1992*). Recouvrement éventuel de montants versés pour les exercices antérieurs (2020 et 2021 ?) et assistance de la commune pour les exercices 2022 et suivant(s) : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services.
12. Enseignement communal. Cadre du personnel enseignant subventionné. Élargissement à l'implantation des *Coccinelles* à Wauthier-Braine (section maternelle : + 1/2 temps du 24 janvier au 30 juin 2022) : ratification.
13. Approbation de dépenses engagées en urgence par le Collège communal sans crédits appropriés approuvés, pour :
 - ° (nouvelle) réparation du bus communal ;
 - ° travaux de rénovation de la maison unifamiliale sise rue de Tubize, 13 (avenant au marché "toiture plate de l'annexe").

HUIS CLOS

14. Personnel ouvrier. Fin de l'activité de service (30 novembre 2022 au soir) pour admission à la pension de retraite d'un agent contractuel : décision.

Personnel enseignant

15. Congé parental sous forme d'une interruption partielle (1/5 temps) de la carrière professionnelle sollicité par une enseignante : décision.
16. Occupation d'un emploi en cumul avec sa fonction d'enseignante. Demande d'une institutrice primaire nommée à titre définitif : autorisation.

Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal

17. Situation nouvelle d'une institutrice primaire déjà désignée.
18. Situation nouvelle d'un instituteur primaire déjà désigné.
19. Institutrice maternelle dans plusieurs charges d'enseignement non vacantes.
20. Institutrice maternelle dans le mi-temps ouvert en extension de cadre le 24 janvier 2022 à l'implantation de Wauthier-Braine.
21. Situation nouvelle d'une enseignante attributaire de différentes charges partielles.

22. Situation nouvelle d'un instituteur primaire attributaire de charges subventionnées et non subventionnée.

*

